



African Forest Forum

Une plateforme pour les acteurs du secteur forestier en Afrique



Module de formation sur
l'engagement efficace des délégués
africains dans les processus
multilatéraux internationaux



Module de formation sur l'engagement efficace des délégués africains dans les processus multilatéraux internationaux

Alfred Apau Oteng-Yeboah

Module de formation sur l'engagement efficace des délégués africains dans les processus multilatéraux internationaux

© African Forest Forum 2014. Tous droits réservés.

African Forest Forum. Avenue, Gigiri.

P.O. Box 30677- 00100, Nairobi, Kenya.

Tel: +254 20 722 4203

Fax: +254 20 722 4001.

Site web: www.afforum.org

Photos de couverture:

Gauche: forêt de feuillus dans le nord du Bénin. Crédit photo: AFF

Centre: Avenue des Nations du Palais des Nations Unies à Genève, avec les drapeaux des pays membres.

Crédit photo: Tom Page via Wikimedia Commons

Droite: *Danaus chrysippus*, également connu sous le nom de tigre ordinaire ou de reine africaine est un papillon répandu en Asie, en Australie et en Afrique. Crédit photo: Charles J Sharp via Wikimedia Commons

Cover photos:

Left: Deciduous forest in Northern Benin. Photo credit: AFF

Centre: The Avenue of Nations of the Geneva United Nations Palace, with flags of the member countries. Photo credit: Tom Page via Wikimedia Commons

Right: *Danaus chrysippus*, also known as the plain tiger or African queen is a medium-sized butterfly widespread in Asia, Australia and Africa. Photo credit: Charles J Sharp via Wikimedia Commons

Avertissement

Les terminologies utilisées et les données présentées dans cette publication ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part du Forum Forestier Africain sur le statut juridique ou les autorités de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de leurs frontières ou les limites de leur système économique ou de leur niveau de développement. Des extraits peuvent être reproduits sans autorisation, à condition que la source soit dûment citée. Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles du Forum Forestier Africain.

Traduit de l'Anglais par: New Alliance Publishers.

Table des matières

Sigles et abréviations	vii
Résumé	x
CHAPITRE 1 Introduction	1
Contribution du Forum Forestier Africain aux processus multilatéraux internationaux	2
CHAPITRE 2 Module de formation	4
Présentation du module	4
Pourquoi un module de formation?	4
Qui sont les bénéficiaires?	4
Quel est l'objectif du module?	5
Éléments du module de formation	5
PARTIE I LA THÉORIE DE LA NÉGOCIATION: ÉLÉMENTS ESSENTIELS ET ÉTAPES DE BASE	6
Éléments essentiels de la négociation	7
Qu'est-ce qu'une négociation?	7
Formes de négociations	7
Compétences requises dans les négociations	7
Comment pouvons-nous construire ces compétences?	7
Qu'est-ce qu'il faut éviter?	7
Étapes de base dans les négociations	8
Être bien préparé (ou «Soyez prêt»)	8
Écoute efficace	8
Donner du crédit	8
Faire des compromis	8
Récapitulation	9
Caractéristiques d'un bon négociateur	9
Protocoles à observer dans les négociations	10
PARTIE II PROCESSUS DES NÉGOCIATIONS	11
CHAPITRE 3 Processus de négociation des AME et d'autres accords	12
Bases dans les négociations des AME	13
Gouvernance et hiérarchie des négociations: une vue d'ensemble	13
Bureau	14
Développement des positions nationales de négociation	14
Pays ou groupes de négociation	14

Connaître les principaux négociateurs	15
Plénière d'ouverture	15
Groupes de travail et autres groupes de négociations	15
Panel dirigeant	16
Séance plénière de clôture	17
Adhésion, ratification et promulgation des AME	17
PARTIE III PARTENARIAT DE COLLABORATION SUR LES FORÊTS	18
CHAPITRE 4 PCF et son adhésion.	19
Adhésion	19
Centre pour la Recherche Forestière Internationale	19
Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture	20
Organisation Internationale des Bois Tropicaux	20
Union Internationale pour la Conservation de la Nature.. ..	21
Union Internationale des Instituts de Recherches Forestières.. ..	22
Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique	22
Secrétariat du Fonds pour l'Environnement Mondial	22
Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification... ..	23
Forum des Nations Unies sur les Forêts	23
Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	25
Programme des Nations Unies pour le Développement.. ..	25
Programme des Nations Unies pour l'Environnement.. ..	26
Centre Mondial pour l'Agroforesterie également appelé Centre International pour la Recherche en Agroforesterie	27
Banque Mondiale	27
CHAPITRE 5 Observations finales.	28
Remerciements	29
Références	30
Annexes	32
Annexe A: Contribution des délégués africains aux négociations internationales clés... ..	32
Annexe B: Potentiels et exigences des mécanismes durables pour l'engagement efficace des Africains dans les processus/négociations forestiers internationaux... ..	33
Annexe C: Défis des délégués africains aux négociations internationales	34
Annexe D: Gaps de compétences de négociation observés chez les négociateurs africains et les besoins de formation... ..	36

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACIAR	Australian Centre for International Agricultural Research
AFF	African Forest Forum
AHEG	Ad-Hoc Expert Group
AIBT	Accord International sur les Bois Tropicaux
AOSIS	Alliance of Small Island States
ASEAN	Association of South East Asia Nations
AWG-LCA	Ad Hoc Working Group on Long-term Cooperative Action
CCFSA	Commission des Forêts et de la Faune Sauvage pour l'Afrique
CBD	Convention sur la Diversité Biologique
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEE	Central European group
CIFOR	Centre pour la Recherche Forestière Internationale
CLIs	Country Led Initiatives
CMAE	Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CNUDB	Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement
CNULCD	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
COFO	Comité des Forêts
COPs	Conférence des Parties
COW	Committee of the Whole
ECOSOC	Economic and Social Council of the United Nations
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIF	Forum Intergouvernementale sur les Forêts
FMI	Fonds Monétaire International
GDF	Gestion Durable de Forêts
GEF	Fonds pour l'Environnement Mondial

GFW	Global Forest Watch
GRULAC	Groupe des Etats d'Amérique Latine et des Caraïbes
ICRAF	Centre International pour la Recherche en Agroforesterie
IPF	Panel Intergouvernementale sur les Forêts
UICN	Union International pour la Conservation de la Nature
IUFRO	Union Internationale des Instituts de Recherches Forestières
JUSSCANZ	Groupe de Pays Développés Non Membres de l'Union Européenne
LCA	Action de Coopération à Long terme
LMMC	Like-Minded Mega-diverse countries
MARPOL	Convention Internationale sur la Prévention de la Pollution par les Navires
AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NLBI	Non-legally Binding Instrument
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OXFAM	Oxford Committee for Famine Relief
PCF	Partenariat de Collaboration sur les Forêts
PGDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PMA	Pays les Moins Développés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies sur l'Environnement
POP	Polluants Organiques Persistants

¹ Ce groupe de pays inclut le Japon, les USA, la Suisse, le Canada, l'Australie, la Nouvelle Zélande, la Norvège, l'Islande, l'Andorre, la Corée, le Liechtenstein, le Mexique, le Saint Marin, la Turquie et parfois l'Israël.

REDD	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
SBI	Subsidiary Body on Implementation
SBSTTA	Subsidiary Body on Scientific, Technical and Technological Advice
SIDS	Small Island Developing States
TST	Technical Support Team
UE	Union Européenne
UNDESA	United Nations Department of Economic and Social Affairs
FNUF	Forum des Nations Unies sur les Forêts
WEOG	Western European and Other Groups

RÉSUMÉ

Une évaluation récente par le Forum Forestier Africain de la participation des négociateurs africains aux processus multilatéraux internationaux sur les forêts et les questions connexes a révélé que la grande majorité des experts forestiers africains n'ont participé à aucune négociation internationale, n'ont jamais participé à la formulation et aux discussions sur les thématiques des ordres de jour et n'ont également pas d'expérience dans la recherche de fonds pour des voyages et la participation aux négociations. Cependant, la majorité a exprimé le désir d'avoir des expériences en matière de négociations, en particulier dans l'acquisition des compétences de négociation et de surmonter les défis perçus comme obstacle à la bonne acquisition des compétences en négociations et la rareté de bons négociateurs pour l'Afrique.

Sur la base de ces indications, un projet de manuel de formation a été conçu. Il est présenté en 3 parties. La première partie résume la théorie de la négociation en tenant compte des éléments essentiels des négociations, les types de compétences nécessaires dans les négociations, comment construire ces compétences, les étapes de base et les attributs caractéristiques d'un bon négociateur. La deuxième partie examine en profondeur les processus impliqués dans les négociations, dans les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) et d'autres accords qui fondent également

les bases de négociation des AME, y compris des questions telles que la gouvernance, les positions de négociation nationale et collective, les séances plénières, les groupes de travail et les panels de haut

niveau. La dernière partie traite de l'adhésion au Partenariat de Collaboration sur les Forêts (PCF) et de leurs rôles et contributions dans la promotion en outre des questions forestières.

Il a été établi à partir de ces analyses que des négociations réussies exigent des pays et de leurs représentants que divers rôles soient joués et exécutés. Les pays et membres impliqués ainsi que leurs membres représentants ont l'obligation de faire des préparations adéquates, de sélectionner soigneusement les participants sur la base du mérite en utilisant leurs propres critères, mais en basant généralement la sélection des participants sur leur capacité et leur volonté à négocier. Les parties et membres sont tenus de garantir un financement par le biais d'allocations budgétaires appropriées. Les participants ont l'obligation de représenter correctement et pleinement ces parties, institutions et organisations. Les négociations et les négociateurs sont régis par un code de conduite qui est inscrit dans les règles de procédure convenues, qui font habituellement partie des documents de négociation. Les attentes sont que tous les participants puissent négocier dans une atmosphère de paix, de compréhension et de cordialité dans le but ultime de générer des résultats gagnant-gagnants qui sont fondés sur des compromis et le respect mutuel qui favorisent la prévalence de l'établissement d'un consensus.

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

Le nombre et la diversité des instruments, accords et processus internationaux relatifs aux forêts, sont stupéfiants et augurent d'un degré considérable de préoccupation globale partagée (UNFF, 2007). Ce sont les multiples fonctions et la nature intersectorielle des forêts qui provoquent cette absence globale de consensus et de coordination en ce qui concerne i) les responsables chargés de façonner l'avenir des forêts du monde, ii) ce que devraient être les objectifs de ces forêts et iii) comment ces objectifs peuvent être mieux réalisés. En l'absence d'un régime forestier coordonné, de nombreux instruments relatifs aux forêts ont comblé le vide, chacun avec un objectif unique, tels que le changement climatique, la biodiversité ou le commerce mondial. Dans certains cas, les questions liées à la forêt sont incorporées dans les accords de création et documents de politique. Dans d'autres, des aspects relatifs à la forêt ont émergé plus tard dans le développement des instruments, que ce soit par les décisions prises lors des Conférences des Parties (COP) successives ou des programmes de travail ou des lignes directrices. Dans l'ensemble, l'accent sur les forêts a continué de se propager et de se disperser dans le cadre d'un élargissement général des mandats et de la préférence croissante pour des approches holistiques de développement durable.

Il n'y a actuellement aucun instrument complet et juridiquement contraignant sur les forêts. Les négociations internationales visant explicitement une convention mondiale sur les forêts ont été lancées en 1990, proposées et approuvées par le G-7, le groupe des sept pays les plus industrialisés. A cette époque, on pensait qu'il serait possible de conclure une convention sur les forêts en 1992, lorsque la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) se tiendrait à Rio de Janeiro, au Brésil. Mais au

cours des négociations à Rio, il est apparu que la communauté internationale est loin d'atteindre un consensus sur le contenu d'une convention sur les forêts. Il y avait même un désaccord sur la question de savoir si une telle convention devrait être ouverte à tous.

Au lendemain de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), le suivi institutionnel en ce qui concerne les forêts, à savoir le Groupe Intergouvernemental sur les Forêts (GIF, de 1995 à 1997), le Forum Intergouvernemental sur les Forêts (FIF, de 1997 à 2000) et le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF, 2000 à nos jours) et la volonté internationale d'arriver à un accord juridiquement contraignant ont été de plus en plus mis en péril. La diminution de la volonté d'arriver à un accord global n'est pas limitée seulement

aux forêts, mais peut également être notée dans d'autres domaines du droit environnemental international, comme illustré par les récentes controverses entourant l'acceptation du Protocole de Kyoto sur le changement climatique.

La majorité des instruments internationaux juridiquement contraignants relatifs aux forêts comprennent très peu de dispositions portant sur la gestion durable des forêts. Les exceptions les plus notables sont les accords commerciaux de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et les engagements pris en vertu de l'Accord International sur les Bois Tropicaux (AIBT) pour le commerce durable des bois tropicaux. De ces deux exceptions, les engagements de l'OMC sont accompagnés d'une plus grande capacité d'exécution. Aucun des instruments n'aborde l'énigme de l'équilibre entre le commerce et la croissance économique mondiale avec la protection de l'environnement et le bénéfice social local. Dans le même temps, la question

cruciale du transfert approprié des ressources des pays développés vers les pays en développement sous forme de soutien technique et financier continue de constituer un obstacle majeur au progrès. Cela étouffe les activités de mise en œuvre.

Ces grands défis politiques d'équilibre des échanges avec les préoccupations environnementales et sociales, et d'équilibre des obligations financières Nord-Sud sont susceptibles de demeurer des sujets à polémique dans un futur

proche. Les institutions africaines impliquées dans la foresterie restent généralement faibles et de nombreux pays ne sont pas en mesure de mettre sur pied des équipes qui ont une compréhension adéquate de la complexité des accords et des discours internationaux, et ne sont donc pas en mesure de fournir une forte représentation de leurs pays. En outre, bon nombre de questions nécessitant une négociation exige des positions collectives du continent ou de ses régions, et pourtant certains délégués procèdent à des réunions sans connaissance à portée de main des positions du pays ou des régions sur les questions.

Les conventions mondiales potentiellement plus importantes liées aux forêts et auxquelles presque tous les pays africains souscrivent sont la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) dans les pays touchés par la sécheresse et / ou la désertification, en particulier en Afrique. L'Instrument Juridiquement Non Contraignant (NLBI), maintenant appelé l'Instrument Forestier des Nations Unies, rassemble les dispositions de tous les AME et les valeurs forestières supplémentaires en particulier les valeurs économiques et sociales aux problèmes environnementaux de la biodiversité, de la séquestration du carbone, de la protection de la terre et des systèmes hydrologiques. Ceux-ci sont décrits en détail dans les quatre objectifs globaux de

NLBI, à savoir:

Objectif global 1

inverser la perte de couverture forestière dans le monde entier grâce à une gestion durable des forêts, y compris la protection, la restauration, le boisement et le reboisement, et redoubler d'efforts pour prévenir la dégradation des forêts;

Objectif global 2

renforcer les avantages économiques, sociaux et environnementaux liés aux forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires de la forêt;

Objectif global 3

accroître considérablement la superficie des forêts protégées dans le monde et d'autres zones de forêts gérées durablement, ainsi que la proportion de produits forestiers provenant de forêts gérées durablement;

Objectif Global 4

inverser le déclin de l'aide publique au développement pour la gestion durable des forêts et augmenter considérablement la mobilisation de nouvelles ressources financières supplémentaires de toutes les sources pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts.

CONTRIBUTION DU FORUM FORESTIER AFRICAIN AUX PROCESSUS MULTILATÉRAUX INTERNATIONAUX

Le Forum Forestier Africain (AFF), à travers son Equipe d'Appui Technique (EAT) pour Rehausser le Profil de la Foresterie a facilité ou fourni un appui à diverses instances régionales et internationales, notamment: les réunions du Groupe Ad-Hoc d'Experts (AHEG) du Forum des Nations Unies sur les

Forêts (FNUF); les Initiatives Gérées par les Pays (CLI) avec l'appui du FNUF, les réunions préparatoires des délégués africains à diverses sessions du FNUF et de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD); ainsi que les contributions effectuées, par le biais de la Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE) à la CNUCC. Par exemple, un document de position «les forêts Africaines dans les accords actuels et émergents sur les changements climatiques» et un document d'opinion «Obtenir pour l'Afrique le droit de la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD) droit» ont été produits par le Secrétariat de l'AFF en 2009 et ont été largement partagés avant d'être plus tard traduits en plusieurs langues. L'AFF participe également aux réunions de la FAO organisées par la Commission des Forêts et de la Faune Sauvage pour l'Afrique (CFFSA) et le

Comité des Forêts (COFO). Les rencontres tenues avec les acteurs forestiers sur les retombés de ces réunions ont aidé à obtenir des ressources pour la mise en œuvre des activités de l'AFF. L'AFF a parrainé stratégiquement des acteurs choisis à diverses rencontres internationales, par exemple aux XIII et XIV Congrès Forestiers Mondiaux en 2009 et 2015 respectivement, la COP15 de la CNUCC en 2009 et la COP17 de la CNUCC en 2011, diverses réunions AHEG et CLI, ainsi que des sessions du FNUF et de la CNULCD. L'AFF a également engagé le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) dans le processus d'intégration de la foresterie dans le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA).

L'AFF a entrepris diverses études sur les institutions Africaines qui entreprennent des travaux forestiers dans le but d'identifier les moyens de les renforcer. Celles-ci comprennent les universitaires, les chercheurs, les ONG, les OC et les administrations forestières publiques en termes de leur capacité d'appréhension des questions de changement climatique, d'application des lois forestières et de

bonne gouvernance forestière; ainsi que sur les décisions d'intégration des accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Toujours dans le cadre de la compréhension du paysage institutionnel, l'AFF a entrepris un examen des associations forestières professionnelles en Afrique sub-saharienne. L'AFF va continuer à travailler sur ces questions et

d'autres questions connexes et sera guidé par l'objectif général «de continuer à soutenir les pays africains à participer efficacement aux processus régionaux et mondiaux, à faciliter le développement d'une approche plus systématique, reconnue et propre aux pays pour l'atteinte de 'positions communes africaines' et à faciliter l'intégration des accords internationaux dans les politiques et plans nationaux». C'est à cet égard que l'AFF a lancé une étude en 2014 avec cet objectif.

L'étude a identifié les principaux défis auxquels font face les délégués africains pour influencer efficacement la politique dans les négociations mondiales, ainsi que les écarts de compétences. L'étude a révélé que les institutions africaines impliquées dans la foresterie restent généralement faibles et de nombreux pays ne sont pas en mesure de mettre sur pied des équipes qui ont une compréhension adéquate de la complexité des accords et discours internationaux et ne sont donc pas en mesure de fournir une forte représentation de leurs pays. En outre, bon nombre de questions nécessitant de négociation exigent une meilleure compréhension des nouveaux problèmes mondiaux complexes qui font appel à des positions collectives du continent ou des régions. Sur la base des conclusions, et pour combler les lacunes de compétences, ce module de formation sur la participation effective des délégués africains aux processus multilatéraux internationaux, a été mis au point. Le module de formation est présenté à travers les chapitres ci-après.

CHAPITRE 2

MODULE DE FORMATION

PRÉSENTATION DU MODULE

Le but de ce chapitre est de fournir des orientations pour un appui technique aux délégués africains et également de renforcer les compétences de négociation lors des rencontres ou des débats régionaux et internationaux sur la foresterie et les questions connexes. Ceci est essentiel pour assurer que les délégués africains puissent surmonter leurs handicaps dans les négociations internationales. Ce module a été développé pour répondre aux besoins de renforcement de capacité identifiés par une enquête récente de l’AFF. L’enquête a analysé a) les apports des délégués africains aux négociations internationales majeures, en particulier les sessions du FNUF, de la CUNLCD, de la CNUCC et de la CNUDB (voir annexe A); b) le potentiel et les conditions pour des mécanismes durables pour l’engagement effectif de l’Afrique dans les processus/négociations forestiers internationaux (voir annexe B), c) les défis auxquels les délégués africains sont confrontés dans les négociations internationales (voir annexe C), et d) a identifié l’écart en terme de compétences de négociation entre les négociateurs et les besoins de formation en Afrique (voir annexe D). Il est important que les délégations africaines aux négociations internationales et aux débats connexes soient bien informés sur les

questions qui seront discutées et soient capables d’en discuter. L’acquisition de ces connaissances fournit la confiance nécessaire pour négocier en toute sérénité et peut ainsi contribuer efficacement à la question de la gestion durable des forêts.

Pourquoi un module de formation?

Il existe des preuves du manque de compétences et d’autres questions connexes auxquelles se confrontent les délégations africaines lors des réunions internationales de négociations. Le

problème se trouve là. Le module de formation est donc prévu comme une étape pour réduire ce handicap.

Le concept d’un module pour permettre le traitement de tous les aspects des négociations internationales dont les délégués Africains ont besoin de s’approprier d’une manière qui facilite la maîtrise et puisse être utilisée pour former les autres. Dans ce cas, les sujets et les nuances individuels qui sont couramment soulevés, utilisés, débattus et / ou discutés au niveau ou au cours des négociations environnementales multilatérales (AME) seront détaillés, présentés et examinés avec des questions, des réponses et des commentaires pertinents pour aider l'utilisateur.

Qui sont les bénéficiaires?

Il est prévu que les bénéficiaires soient des délégués et fonctionnaires nationaux qui les accompagnent à ces négociations et le personnel technique de l’AFF parce que c’est un axe de leur travail et d’autres qui sont de temps à autre indispensables pour représenter leurs pays dans les négociations multilatérales sur l’environnement qui traitent des forêts. Sont également inclus, les délégués Africains qui assistent aux réunions préparatoires régionales et internationales organisées notamment par l’AFF pour préparer les délégations de l’Afrique à ces réunions. Cependant étant un manuel, son utilisation est applicable à beaucoup d’autres délégations africaines aux réunions des AME, qui pour une raison ou une autre, traitent des forêts et autres sujets connexes. En plus de ceux qui sont déjà ou doivent être engagés dans les négociations internationales, il devrait également cibler les universitaires et les chercheurs qui ne sont normalement pas inclus dans les délégations gouvernementales à ces négociations, mais doivent traiter ces questions dans leur enseignement et recherche.

Quel est l'objectif du module?

Il est prévu que les discussions se focalisent sur les négociations relatives aux forêts, en particulier sur les forêts et les arbres hors forêt, avec une référence particulière au Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) et d'autres membres du Partenariat de Collaboration sur les Forêts (PCF). À cet égard, le module fournit les compétences de base nécessaires dans les négociations, ainsi que des informations de base sur les organisations, initiatives et conventions pertinentes qui considèrent et traitent les forêts et les questions liées aux forêts dans leurs programmes de travail. Cela transparaît fondamentalement dans l'adhésion au PCF. À la fin d'un cours basé sur ce module, les participants pourront:

- comprendre les éléments essentiels des négociations et le rôle des participants dans le processus;
- comprendre le processus conduisant à un consensus international sur les questions, y compris les étapes vers un texte négocié.

Éléments du module de formation

Les thèmes sont regroupés en sections qui constituent les parties de la documentation modulaire comme suit:

- i) la théorie de la négociation;
- ii) le processus de négociation des AME; et
- iii) le PCF et ses membres.

La théorie de la négociation examinera les éléments essentiels des négociations, la définition des négociations, les formes de négociations, le type de compétences requises dans les négociations, la façon dont ces compétences sont construites, les compétences à éviter, les étapes de base dans la négociation, les caractéristiques d'un bon négociateur et les protocoles nécessaires dans les négociations.

Le processus de négociation des AME examinera, entre autres, des sujets tels que les principes de base dans les négociations des AME, la gouvernance et la hiérarchie, les réunions du bureau, le développement des positions nationales de négociation, les pays ou groupes de négociation, les principaux négociateurs, la cérémonie d'ouverture, les groupes de travail, le panel dirigeant et la plénière de clôture.

La section sur les PCF et ses membres examinera dans l'ordre alphabétique les membres suivants: le CIFOR, la FAO, l'OIBT, l'UICN, l'IUFRO, les Secrétariats de la CDB, du FEM, de la CCD, du FFUN, de la CNUCC, du PNUD, du PNUE, le Centre Mondial pour l'Agroforesterie et la Banque Mondiale.

PARTIE I
LA THÉORIE DE LA
NÉGOCIATION: ÉLÉMENTS ESSENTIELS
ET ÉTAPES DE BASE

1

ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA NÉGOCIATION

Cette section examine les éléments suivants, caractéristiques des négociations: qu'est-ce une négociation, les formes de négociations, les compétences nécessaires dans les négociations, comment ces compétences sont-elles construites, les aptitudes à avoir, les étapes de base requises dans les négociations, les caractéristiques d'un bon négociateur et les protocoles pratiqués dans les négociations.

Qu'est-ce qu'une négociation?

La négociation est un processus par lequel les gens cherchent une solution à un problème commun, résolvent les désaccords ou parviennent à un résultat mutuellement bénéfique grâce à des compromis, tout en évitant les arguments et les différends. C'est une méthode inévitable par laquelle les gens règlent les différends. Dans toute situation humaine, il surgit des désaccords lorsque les individus visent naturellement à obtenir le meilleur résultat possible pour eux (ou peut-être pour une organisation qu'ils représentent). Toutefois, les principes de l'équité, de la recherche de l'avantage mutuel et le maintien d'une relation sont généralement les clés d'un succès.

Formes de négociations

Des formes spécifiques de négociation sont utilisées dans de nombreuses situations; par exemple les affaires internationales, le système juridique, le gouvernement, les conflits au travail et les relations domestiques. Cependant, les techniques générales de négociation peuvent être apprises et appliquées à travers une gamme d'activités. Les compétences de négociation peuvent être d'une grande utilité pour résoudre les différends qui surgissent entre les personnes et entre les nations. Une négociation structurée suit un certain nombre d'étapes partant de la préparation à la mise en œuvre. Une bonne négociation implique également d'offrir un point de vue d'une manière péremptoire, plutôt que de prendre une position agressive ou passive en écoutant différents points de vue. Dans son discours inaugural, le 20 Janvier 1960, John F. Kennedy, le 40ème président des États-Unis a déclaré entre

autres, «Ne négocions jamais par peur, mais ne craignons pas de négocier» pour encourager ses compatriotes à embrasser l'esprit de négociation. Les mauvaises aptitudes à la négociation sont généralement dues à la peur, à l'hypothèse que les compétences de négociation ne peuvent pas être apprises et à un manque de connaissances sur la manière de négocier.

Compétences requises dans les négociations

Les compétences interpersonnelles comprennent la communication verbale, l'art oratoire, une forte communication non verbale, l'apparence personnelle, la capacité d'écoute, l'écoute active, la capacité de réfléchir, la capacité à clarifier les points, la capacité d'identifier et d'éliminer rapidement les obstacles à une communication efficace.

Comment pouvons-nous construire ces compétences?

Ceci peut être réalisé par la pratique. Dans la pratique, deux choses sont nécessaires. Il est nécessaire d'acquérir des connaissances sur le contenu ou sur le sujet à discuter et la nécessité de communiquer correctement et efficacement sur les acquis. L'acquisition de connaissances passe par une lecture attentive pour comprendre le thème ou le sujet. Comprendre le sujet ou un texte souligne également la capacité de compréhension et de connaissance suffisante de la langue utilisée, qui est l'anglais dans les AME. Cela signifie que les compétences en lecture doivent être affûtées. Une bonne et efficace communication doit être faite d'une manière audible et sans ambiguïté. La livraison doit être simple et directe.

Qu'est-ce qu'il faut éviter?

Les malentendus doivent être évités. Ceci est une cause fréquente de rupture des négociations et elle est due à des différences de point de vue, de fond ou de cultures, ainsi que de nombreux autres facteurs. Dans les négociations, il est possible de ne pas «entendre» ce que d'autres ont l'intention de dire en raison du manque d'assurance de la part d'autre

personnes ou d'une écoute inefficace.

ETAPES DE BASE DANS LES NÉGOCIATIONS

Les étapes de base dans les négociations sont: être bien préparé, écouter efficacement; donner du crédit; faire des compromis; et récapituler.

Être bien préparé (ou «Soyez prêt»)

Être bien préparé rappelle la brillante devise «Soyez prêt» du Guide des filles et garçon Scout qui devrait être semblable au premier commandement de toute entreprise sur laquelle nous nous engageons. La préparation est l'un des aspects les plus importants de la négociation. Négliger cette composante essentielle peut entraîner une mauvaise affaire ou un accord échoué qui ne le devrait pas. Nous devons nous préparer intelligemment avec une planification raisonnée. Agir autrement n'est pas très différent d'essayer de tâtonner et de fouiller à travers une pièce sombre et inconnue. Très peu de gens aiment faire leurs devoirs, mais il est clair que si l'on n'est pas prêt, alors il / elle peut échouer au test. Cela ressemble à une chose trop simpliste à dire, mais les conséquences peuvent être désastreuses. Quelle position préférez-vous avant d'entrer dans une négociation - être tout à fait désemparé ou heureusement préparé? Nous devons nous préparer autant que possible pour comprendre les sujets et les enjeux en cause des principales négociations, les intérêts de son pays et les intérêts sous-jacents d'autres pays (voir la section 4.1.3). Nous devrions en apprendre davantage sur le forum / convention et de ses règles de procédure, à la fois formelle et informelle.

Ceci est très critique et donc le besoin d'élaborer sur la manière de se préparer, par exemple pendant les réunions d'avant négociations des pays pour obtenir des conseils sur les positions nationales et après les négociations pour examiner les résultats et élaborer des stratégies pour le prochain tour de négociations sont tous fournis dans la section décrite. Les connaissances techniques du sujet sont très critiques et donc la lecture à l'avance du texte de négociation afin d'obtenir les avis d'autres experts nationaux est

très importante.

Écoute efficace

L'écoute est la capacité de recevoir et d'interpréter avec précision les messages dans le processus de communication. L'écoute est la clé de toute communication efficace. Sans la possibilité d'écouter efficacement, les messages sont facilement incompris-la communication est rompue et l'expéditeur du message peut facilement devenir frustré ou irrité. L'écoute est si importante que de nombreux grands employeurs offrent des formations des compétences sur l'écoute à leurs employés. Rien de surprenant quand on considère que de bonnes capacités d'écoute peuvent conduire à une meilleure satisfaction de la clientèle, une plus grande productivité avec moins d'erreurs, un meilleur partage de l'information qui, à son tour peut conduire à un travail plus créatif et innovant.

Donner du crédit

Il est bon de donner du crédit là où c'est nécessaire. Cela va bien avec le proverbe qui dit: «Reconnaître la contribution ou la capacité de quelqu'un». Il est important de donner du crédit aux personnes et aux organisations pour leurs contributions. Cela aide à les garder honnêtes, envoie un signal fort que la contribution généreuse et honnête est quelque chose à évaluer, et apporte un éclat sur les visages des interprètes et des collaborateurs silencieux et de l'ombre. Il est également bon de traiter les autres participants avec courtoisie et honnêteté. De bonnes relations et la confiance sont des atouts précieux, surtout en pensant à long terme. L'humour et la diplomatie peuvent être très persuasifs.

Faire des compromis

Le processus de négociation n'est pas une ligne droite de A à Z. Il est aussi prévisible que le temps qui peut changer rapidement. Le négociateur doit avoir l'esprit ouvert avant d'entrer dans les négociations. Il faut garder l'esprit ouvert pour faire face à tous les changements potentiels qui pourraient surgir quand l'on s'y attend le moins. Il faut se rappeler qu'un arbre rigide se casse souvent face à un vent qui fait rage tandis qu'un arbre flexible, se plie pour

survivre et résister à la tempête. Une posture ou une position rigide est souvent contre-productive. Il faut être prêt à ouvrir l'esprit à de nouvelles possibilités, en s'adaptant à l'évolution des circonstances et ajuster sa stratégie et la tactique en conséquence. Il ne faut pas se cramper sur une position spécifique. Une position rigide ne donnera pas la possibilité de naviguer dans un cours différent ou de modifier ses options.

Récapitulation

Cela se fait en retraitant ou résumant les principaux points, sachant qu'il y a un point creux, où la négociation pourrait s'effondrer comme un château de cartes. Garder cette possibilité à l'esprit, le négociateur intelligent se rend compte qu'il doit saisir les meilleures alternatives possibles, ce qui est, la position de repli, si les négociations échouent. Nous devons réaliser que notre homologue est d'un esprit similaire. Nous avons donc besoin de découvrir leurs meilleures alternatives pour apprécier pleinement les forces relatives des deux parties en jeu.

C'est généralement à ce stade que la suite peut être envisagée: construire un package - définir un problème, trouver des options de mise en œuvre, la flexibilité pour faire face à la discussion; former un groupe de base; trouver des compromis - utilisation d'exception, créer un début étroit, offrir une approche de brosse large, fournir une clause de compensation et; trouver un moment pour proposer une solution ou une option (négociation par épuisement).

CARACTÉRISTIQUES D'UN BON NÉGOCIATEUR

Un bon négociateur est celui qui:

- est bien préparé, après avoir pris la peine de lire et de comprendre les enjeux de la négociation, et prêt à subir les processus de négociation;
- est doté de bonnes compétences linguistiques;
- est doté de solides et rapide compétences analytiques, et de vigilance et d'une bonne mémoire;

- est toujours vu montrant la patience, l'endurance et écoute attentivement les autres;
- est bien informé des intérêts et des positions de son institution / de son propre pays;
- cohérent et engagé à l'intégrité personnelle;
- contrôle les émotions et n'est pas facilement déséquilibré; et a la capacité de bien gérer le stress;
- est prêt à parvenir à un compromis acceptable;
- est capable de répondre aux questions les plus importantes dans des formes plus simples;
- quelqu'un qui cherche des décisions fondées sur les intérêts qui viennent de compromis efficaces;
- quelqu'un qui rejette les solutions faibles qui ne peuvent pas résister à l'épreuve du temps;
- quelqu'un qui est capable d'avoir une vue d'ensemble depuis le début;
- quelqu'un qui utilise le respect et la diplomatie lors de la présentation des positions ou des commentaires sur la position d'une autre délégation;
- bien informé et comprend les positions et les questions sous-jacentes des autres états / nations / parties prenantes et leurs coalitions;
- connaît les négociations précédentes et leurs résultats;
- a la capacité de rechercher les situations gagnant-gagnant, et cherche des occasions de soutenir les pays / autres parties prenantes ayant des intérêts différents, si possible, dont le soutien peut être nécessaire à l'avenir;
- est capable de se concentrer sur les objectifs de fond et est flexible sur le libellé lorsque ses instructions le permettent. L'accent est toujours mis sur les intérêts de son pays / son institution et

d'autres parties prenantes, à faire des progrès plutôt et éviter l'immobilisme; et

- est capable d'établir des rapports avec les autres négociateurs pour avoir leur soutien et rechercher leurs points de vue sur les questions clés d'intérêt.

PROTOCOLES À OBSERVER DANS LES NÉGOCIATIONS

- Comprendre les règles et les procédures. Celles-ci sont mises à la disposition de tous les délégués, et devraient être maîtrisées autant que possible pour éviter d'être exposé comme n'étant pas bien informé sur la réunion à laquelle on assiste.
- Apprécier le point de discussion, le suivre et s'en accrocher. Cela permettra d'éviter des interventions ambiguës et inutiles.
- Obtenir la permission de parler. Selon les règles de procédure, c'est la prérogative du président de donner la parole. On ne devrait pas parler quand le signal n'a pas été donné. Dans de nombreux auditorats, l'occasion de parler est câblée électroniquement sur le podium et contrôlé par le président. Si le président ne vous a pas signalé, vous ne pouvez pas avoir accès au microphone.
- Identifier et chronométrer votre intervention stratégique. L'intervention doit être claire et précise sans élaborations inutiles et dans une courte période.
- Pour avoir un impact, il faut élaborer des stratégies et faire son intervention au moment opportun.
- Articuler sur votre position et utiliser un langage approprié pour communiquer.
- Noter votre position avant de parler. Il est préférable d'écrire ce qui est destiné à être communiqué car cela contribue à améliorer la clarté lors de la livraison de la position. De nombreuses réunions recueillent les interventions des délégués pour aider le secrétariat à établir

des rapports et rédiger des recommandations et des décisions.

- Lorsque la parole est donnée, le délégué doit être poli et diplomatique tout en délivrant clairement les idées / positions.
- Donner la place à d'autres pour réagir et intervenir. Tel est l'esprit de négociation qui offre la possibilité à tous ceux qui souhaitent intervenir de le faire sans crainte ou de laisser.
- Ne jamais contredire les déclarations faites par le représentant d'une coalition à laquelle vous appartenez - généralement ces déclarations sont faites au nom de tous les membres des coalitions.
- Utilisez votre intervention pour soutenir la déclaration (s) faite par le porte-parole de la coalition; élaborer sur cette déclaration ou présenter des arguments supplémentaires; expliquer pourquoi la question est particulièrement préoccupante à votre délégation; apporter votre soutien aux orateurs précédents qui ont exprimé un point de vue avec lequel vous êtes d'accord.
- Lorsque vous êtes d'accord, gagnez du temps en faisant référence à des positions prises ou arguments présentés par d'autres. Notez les domaines dans lesquels vous êtes d'accord et mentionnez-les.
- Lorsque vous êtes en désaccord avec ce qu'un autre orateur a dit, ne pas nommer ce groupe ou pays (ne pas personnaliser les positions); indiquer votre position de manière affirmative; soulever des difficultés posées par l'autre position pour parvenir à des fins convenues.
- Soyez flexible et prêt à faire des compromis. La plupart des décisions des AME sont faites sur le consensus, ce qui exige de la souplesse et des compromis.

PARTIE II

PROCESSUS DES NÉGOCIATIONS

2

CHAPITRE 3

PROCESSUS DE NÉGOCIATION DES AME ET D'AUTRES ACCORDS

Les Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME) sont des accords juridiquement contraignants entre les Etats en matière d'environnement, et sont principalement produits par les Nations Unies. Les AME sont un sous-ensemble de l'univers des accords internationaux. Ce qui les distingue des autres accords est leur attention sur les questions environnementales, leur création du droit international contraignant et leur inclusion dans plusieurs pays. Au fil des ans, de nombreux AME ont été négociés et convenus aux niveaux international et régional. Certains n'ont que quelques acteurs alors que d'autres connaissent une participation quasi mondiale. Ces accords viennent sous diverses formes: conventions mondiales ou régionales telles que la Convention sur l'interdiction d'importer en Afrique et le contrôle des mouvements transfrontaliers et la gestion des déchets dangereux en Afrique; les Annexes ou conventions annexées telles que la Convention sur le Commerce International des espèces de la Faune et de la Flore menacées d'Extinction (CITES) ou les conventions-cadres telles que la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Les accords sur l'environnement peuvent être divisés en deux générations interdépendantes et qui se chevauchent: une première génération, sur des sujets spécifiques, d'utilisation orientée, et qui sont des accords essentiellement sectoriels; et une deuxième génération, qui adopte une approche plus holistique et qui se concentre sur le développement durable et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Les accords de première génération portent principalement sur la préservation et l'utilisation de certaines ressources naturelles - comme la faune, l'air et l'environnement marin. Les exemples incluent la Convention de 1971 sur les zones humides d'importance internationale tels que les habitats de

la sauvagine (Convention de Ramsar), la Convention de 1972 sur la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières (Convention de Londres), et la Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL). Ces AME énoncent des principes pour faire face aux menaces qui pèsent sur les ressources naturelles vivantes, les ressources communes mondiales et le milieu marin.

Plusieurs AME «holistiques» de la deuxième génération ont évolué suite à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED). Cette conférence, appelée «Sommet de la Terre», a eu lieu à Rio de Janeiro au Brésil en Juin 1992, avec des représentants de gouvernement d'environ 180 États présents. Deux nouvelles conventions ont été ouvertes pour signature: la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) qui est sectorielle en ce sens qu'elle porte sur le climat et l'atmosphère, mais reconnaît les impacts plus larges du changement climatique sur les écosystèmes, la production alimentaire et le développement durable; et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), qui vise à concilier d'une nouvelles façon l'agriculture, la foresterie, la pêche, l'utilisation des terres et la conservation de la nature. La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD) a été adoptée après la Conférence et vise à lutter contre la désertification et à atténuer les effets de la sécheresse. Ces trois conventions sont souvent désignées comme «les Conventions de Rio». Dans le droit international et les relations internationales, il y a également des protocoles qui sont généralement des traités ou accords internationaux qui complètent un traité antérieur ou un accord international. Un protocole peut modifier le traité antérieur, ou ajouter

des dispositions supplémentaires. Des acteurs de l'accord antérieur ne sont pas tenus d'adopter le protocole. Parfois, cela est rendu plus clair en l'appelant un «protocole facultatif», en particulier lorsque de nombreuses parties au premier accord ne prennent pas en charge le protocole.

Les autres accords tels que ceux sur le FNUF, l'IUFRO, et l'UICN (voir les sections 5.1.1 à 5.1.14) ont aussi leurs propres histoires et leurs contributions à des questions sur l'environnement les rapprochant des principaux AME.

Alors que le FNUF est un organe de l'ONU, l'IUFRO est un réseau / ONG de chercheurs en Foresterie et l'UICN est une ONG internationale et ils font tous partie du Partenariat de Collaboration sur les Forêts (PCF).

Les principaux domaines / questions de négociations dans le cadre des AME en foresterie sont:

- 1) la protection des forêts;
- 2) la protection de l'environnement;
- 3) la gouvernance;
- 4) l'application des lois forestières, la gouvernance et le commerce;
- 5) la gestion durable; et
- 6) les moyens de mise en œuvre, à savoir le financement, la technologie et la capacité humaine.

Tous les AME passent par différentes phases à savoir: la pré-négociation, la négociation, l'adoption et la signature, la ratification et l'adhésion et enfin l'entrée en vigueur de l'accord. Les parties conviennent des règles spécifiques concernant l'entrée en vigueur des AME au cours des pré-négociations ou des phases de négociation. En règle générale, les AME

ont besoin d'environ 20 à 30% de participation des parties potentielles, alors que dans certains cas, l'entrée en vigueur est liée à la participation obligatoire de certaines parties comme dans le cas du Protocole de Kyoto.

BASES DANS LES NÉGOCIATIONS DES AME

Voici les itinéraires de base pour l'engagement dans les négociations des AME et d'autres accords similaires qui ont l'adhésion des États ou des organisations.

Gouvernance et hiérarchie des négociations: une vue d'ensemble

La Conférence des Parties (COP) ou son équivalent est la plus haute instance qui prend les décisions. L'organe suivant après la Conférence des Parties est le Comité de Plénière (COW) qui opère au nom du Président de la COP dont les fonctions nationales dans leurs pays respectifs peuvent ne pas permettre la fréquentation quotidienne des séances plénières. Après le COW, vient l'Organe subsidiaire. Il peut y avoir autant d'organes subsidiaires selon le besoin. Il peut également avoir des «groupes de travail», comme au cours des séances plénières des COP et les organes subsidiaires pour aider dans les négociations. Tous ces autres organismes font des recommandations qui sont finalement approuvées par la COP ou son organe décisionnel équivalent. Le rôle des négociateurs à ces différents niveaux de l'échelle de négociation façonne le type de résultats requis. En dehors des négociations au niveau de la Conférence des Parties, qui finissent par devenir des décisions, toutes les autres conclusions de négociation sont des recommandations ou des notes. Chaque niveau de négociation fait ressortir les compétences particulières de négociation des participants. Le leadership de la COP et des organes subsidiaires est assigné au «Bureau» qui est composé de représentants d'un certain nombre de Parties contractantes (dans le cas des AME ou conventions

qui exigent des ratifications) et les membres (dans le cas d'autres accords). D'autres entités pourraient inclure des groupes de travail ad hoc et les organes techniques.

En utilisant le FNUF comme une étude de cas, le Forum est équivalent à la Conférence des Parties (COP) comme l'organe suprême qui prend des décisions. Le Forum est un organe subsidiaire créé par la résolution 2000/35 de l'ECOSOC. L'objectif principal du forum est la promotion, de la conservation et de la gestion durable de tous les types de forêts et le renforcement de l'engagement politique à long terme à cette fin. Le Forum a l'adhésion universelle comprenant tous les Etats membres des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Bureau

Le Bureau, dans certains contextes, est le Comité permanent qui agit au nom de l'accord (AME) entre les sessions. Le Bureau agit entre les sessions et pendant les sessions. Il organise des réunions et prend toutes les dispositions concernant les réunions avant, pendant et après. Dans les AME, il y a généralement deux niveaux du bureau: le bureau au niveau de la conférence qui est généralement dirigé par un président élu qui peut être le ministre hôte responsable de cette thématique de l'AME (biodiversité, forêts, etc.); et au niveau subsidiaire qui est dirigé par un président élu par les membres qui constituent ce corps. Le bureau est habituellement composé par des représentations régionales de l'ONU. Au niveau régional, en particulier pour l'Afrique, il est rotatif entre les pays selon les sous-régions.

En utilisant le FNUF comme exemple, le bureau du Forum se compose d'un président et de quatre vice-présidents, dont l'un agit également comme rapporteur conformément au principe de la répartition géographique équitable. Par sa décision 2000/273, le Conseil a décidé qu'à compter de

la 8ème session du Forum, les dirigeants élus au Bureau exerceront leurs fonctions pour un mandat de deux ans.

Développement des positions nationales de négociation

Ceci se fait habituellement à la maison (niveau national) dans les pays respectifs avant le début de la réunion. Cela implique d'importantes préparations, en prenant en considération toutes les questions de négociation, y compris l'ordre du jour, les documents de réunion qui sont les matériels de lecture de la réunion, les positions des pays sur diverses questions, les règles de procédure en ce qui concerne la sélection des participants et les processus nécessaires à l'accréditation.

Pays ou groupes de négociation

Tous les AME ont des groupes de négociation identifiés par les régions géographiques des Nations Unies, à savoir le Groupe Africain, le Groupe Asiatique, le GEC (Groupe d'Europe Centrale), le GRULAC (le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes) et le WEOG (le Groupe de l'Europe occidentale et autres), y compris le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada et les États-Unis d'Amérique.

En outre, il y a aussi des Coalitions de Pays, à savoir: AOSIS (Alliance des petits États insulaires), l'ASEAN (Association des Nations du Sud-Est d'Asie), l'UE (Union Européenne et ses Etats membres), JUSSCANNZ (groupe de pays développés qui ne sont pas membres de l'Union Européenne, formé à des fins de négociation, y compris le Japon, les États-Unis, la Suisse, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, l'Islande, l'Andorre, la Corée, le Liechtenstein, le Mexique, le Saint-Marin, la Turquie et parfois Israël), G77 et la Chine, PMA (pays les moins avancés), LMMC (Like-Minded Mega-diverse countries dont les pays africains), OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole),

SIDS (Petits États insulaires en Développement), etc...

Connaître les principaux négociateurs

Il est important que les principaux négociateurs soient connus par toutes les délégations. Il s'agit: du Président de la COP ou de son équivalent, du président du comité de plénière (COW), du Président de l'Organe subsidiaire, du leader ou du porte-parole du groupe régional, du coordonnateur de la Coalition des Pays, et des chefs de délégation des pays.

Plénière d'ouverture

Une session de négociation AME ou de son équivalent commence habituellement par une séance plénière qui concerne toutes les délégations gouvernementales ou leurs membres. Les représentants de la société civile, les peuples autochtones, les organisations internationales et d'autres peuvent être présents en tant qu'observateurs.

Une fois que les questions de procédure ont été abordées, la plénière commence selon les points inscrits à l'ordre du jour. L'ordre du jour est généralement basé sur les résultats des réunions précédentes et est distribué dans le projet avant la session de négociation. Les déclarations d'ouverture initiale par les pays et groupes de pays aident le président à identifier les domaines d'accord potentiel et les zones où il peut y avoir désaccord. Les règles de procédure sont fortement invoquées lors de la cérémonie d'ouverture. Les règles de procédure sont généralement adoptées dans une décision à la première Conférence des Parties et parfois révisées en fonction des besoins spéciaux d'autres COP. Les règles de procédure s'appliquent habituellement aux principaux organes subsidiaires, mais ne sont pas automatiquement appliquées aux groupes de contact, groupes informels et groupes de rédaction. Ces groupes peuvent être en mesure de se mettre d'accord sur leurs propres règles.

La plupart des règles de procédure de l'AME portent sur des questions similaires. Par exemple: l'élection des membres du bureau, comme le président et le rapporteur; le rôle du secrétariat; le rôle des observateurs; l'accréditation et l'ordre du jour. Une partie importante des règles de procédure se rapporte à la conduite des affaires ou des méthodes de travail. Cela comprend par exemple les règles pour: faire des déclarations; rétablir les points d'ordre (questions liées à la procédure) et les règles de vote. Ces règles sont très importantes, surtout à la fin d'une session de négociation lorsque les résultats finaux sont en cours d'adoption.

Groupes de travail et autres groupes de négociations

Lors des séances de négociation, les questions sont souvent abordées dans les groupes, par exemple les groupes de travail. Les réunions officielles de ces groupes de travail peuvent être désignées comme les sessions plénières de travail. Des groupes de travail peuvent être formés à une session antérieure ou actuelle de la convention ou de l'accord, selon les questions à discuter. Ils sont généralement ouverts à toutes les parties (ou en tant que membres le cas échéant) et aux observateurs. Les questions peuvent être soumises à des organes subsidiaires permanents, par exemple l'Organe subsidiaire chargé de la mise en œuvre (SBI) en vertu de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ou de l'Organe Subsidiaire chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques (SBSTTA) en vertu de la Convention sur la Diversité Biologique. Les résultats de ces groupes de travail sont considérés comme des recommandations à la Conférence des Parties.

Des groupes de contact sont créés pour négocier sur des questions spécifiques. Ils ne sont généralement pas ouverts aux observateurs et les temps de réunion et les lieux des réunions des groupes de contact sont habituellement répertoriés dans le programme quotidien de la réunion. Généralement, les

questions les plus litigieuses sont réglées dans des groupes de contact et c'est là où les négociateurs africains sont les plus absents. Surtout, ils ne suivent pas ces séances qui ont généralement lieu après les principales sessions, souvent la nuit pendant de longues heures. Ceci est rendu difficile avec la participation des petites délégations.

Des négociations informelles ont parfois lieu pour essayer de parvenir à un accord sur des questions difficiles. Elles pourraient impliquer quelques pays, et sont généralement ouvertes à toutes les Parties, mais sont généralement fermées aux observateurs. Les temps et lieu des réunions ne sont pas toujours rendus publics. Comme le calendrier est habituellement communiqué directement aux parties, il est important de noter la mise en place d'un groupe informel sur les questions fortuites d'intérêts pour n'importe quels pays (tiers), régions, ou dans ce cas pour l'Afrique. Les groupes de rédaction sont établis spécifiquement pour convenir du texte sur une question particulière. Ils sont généralement fermés aux observateurs. Le président d'un groupe de contact ou d'un groupe de négociation informel peut inviter des Parties à former un groupe «Amis du Président» pour tenter de résoudre les questions difficiles. Les parties invitées comprennent généralement celles qui ne peuvent pas parvenir à un accord. Des groupes de contact et des réunions informelles ont souvent lieu dans les délais officiels de réunion, mais dans certaines situations, le calendrier peut être modifié pour permettre des solutions rapides et trouver des compromis. Les réunions du groupe des «Amis du Président» ou des groupes de rédaction peuvent avoir lieu à tout moment, y compris très tard dans la nuit.

D'autres réunions de groupes informels, y compris le groupe de l'Afrique se réunissent normalement tous les jours en dehors des heures de réunion formelle pour discuter des questions d'intérêt commun entre les pays et développer un consensus commun. Dans ce cas, un chef de file au sein du groupe est sélectionné pour présenter la position,

comme convenu par le groupe au nom de la région. Les chefs de délégation des autres pays soutiennent la position lors de leur présentation respective ainsi que les pays membres. Cela contribue à renforcer la position régionale.

Les groupes ci-dessus mentionnés transfèrent les résultats de leurs travaux à un plus grand groupe, tel qu'un groupe de travail au cours d'une session pour examen, puis à une COP formelle ou sa plénière équivalente, pour approbation. Les délégués sont bien entendu libres de se mêler de façon informelle, et cela porte parfois des fruits, en particulier pour déterminer les questions sous-jacentes des différentes parties et même solliciter un soutien pour les questions et les positions d'une importance capitale.

Panel dirigeant

Les réunions de négociation importantes telles que les COP comprennent souvent un panel de haut niveau auquel assistent les ministres, les chefs d'Etat ou chefs de gouvernement et chefs de délégations. Le panel dirigeant comprend généralement des discours des ministres et d'autres, ainsi que les avis de réunions bilatérales et parfois des annonces importantes de la politique ou du financement.

Les questions politiques difficiles qui ne sont pas résolues dans les négociations sont parfois transmises au panel dirigeant pour la résolution.

Les négociateurs doivent préparer les discours pour leur représentant au panel dirigeant. Il est important pour eux de préparer un discours qui puisse être lu dans le temps imparti, généralement 3-5 minutes. Deuxièmement, ils doivent veiller à ce que ce discours se concentre sur les questions en discussion et indique la position de leur pays sur ces questions. Ils ont aussi à soutenir ou à aligner leurs positions de négociation sur celle du groupe. Les négociateurs négocient également la déclaration avant sa présentation aux ministres et doivent donc savoir

comment structurer et élaborer une déclaration ministérielle.

Le panel dirigeant conclut habituellement avec la déclaration ou la résolution adoptée par les ministres et les autres. Il est important de noter que ceci est généralement une déclaration politique, et non le résultat formel de l'AME. Ces déclarations n'ont pas le même statut que les décisions de la Conférence des Parties ou d'autres résultats convenus dans le cadre de l'AME, mais ils peuvent avoir un poids politique important.

Séance plénière de clôture

La séance plénière de clôture adopte le rapport de la réunion et tous les résultats qui ont été convenus, par exemple les décisions et résolutions de la COP. Les questions non résolues peuvent être transmises à des organes subsidiaires pour examen, avant d'être réexaminées à la prochaine COP ou à une autre réunion. Il y a une liste similaire de délégations qui souhaitent faire des observations finales. La plupart de ces remarques sont faites par les dirigeants des groupes régionaux de négociation. A ce stade, les remarques individuelles de pays ne sont souvent pas appréciées quoique reçues. Un autre programme important à la phase finale est le lieu de la prochaine réunion et d'autres annonces d'entretien réservées par le secrétariat. La dernière remarque suivie d'un pignon par le président de la réunion, qui pourrait être le président (si COP) ou le président de l'organe subsidiaire, met fin à la réunion avec l'utilisation d'un marteau. L'importance de la plénière de clôture dépend de la manière dont elle marque la fin d'un long processus de négociation ou tout simplement la fin d'une session de négociation. Dans les deux cas, il y a la joie et il est généralement accueilli avec acclamations et étreintes chaudes.

Adhésion, ratification et promulgation des AME

L'adhésion est l'acte par lequel un État accepte

l'offre ou la possibilité de devenir partie prenante d'un accord international déjà négocié et signé par d'autres États. Il a le même effet juridique que la ratification, mais n'est pas précédé par un acte de signature. L'adhésion se produit généralement après que le traité soit entré en vigueur. Pour y adhérer, l'organe national compétent d'un État - Parlement, Sénat, la Couronne, le chef de l'Etat ou du gouvernement, ou une combinaison de ceux-ci - suit ses procédures nationales d'approbation et rend une décision formelle d'être partie prise du traité. Ensuite, l'instrument d'adhésion, une lettre cachetée formelle se référant à la décision et signée par l'autorité responsable de l'État est préparée et déposée auprès du Secrétaire général des Nations Unies à New York.

La ratification est un acte par lequel un État signe un accord pour être légalement lié par les termes d'un traité particulier. Pour ratifier un traité, l'État signe en premier, puis remplit ses propres exigences législatives nationales. Une fois après, l'organe national compétent du pays - Parlement, Sénat, Couronne, Chef de l'Etat ou du gouvernement, ou une combinaison de ceux-ci - suit les procédures constitutionnelles internes et rend une décision formelle d'être partie prise au traité. L'instrument de ratification, une lettre cachetée formelle se référant à la décision et signée par l'autorité responsable de l'État, est ensuite préparée et déposée auprès du Secrétaire général des Nations Unies à New York.

La promulgation est un acte par lequel les États réussissent l'incorporation dans leur législation nationale des traités multilatéraux ou bilatéraux (obligations internationales) dont ils font parties, afin que les droits et devoirs énoncés dans ces accords deviennent applicables et exécutoires au niveau national dans les États concernés.

PARTIE III
PARTENARIAT DE
COLLABORATION SUR LES FORÊTS

3

CHAPITRE 4

PCF ET SON ADHÉSION

Le Partenariat de Collaboration sur les Forêts (PCF) a été créé en Avril 2001, suite à la recommandation du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU. Il dispose de 14 organisations forestières internationales, institutions et secrétariats de conventions. Le PCF a deux objectifs principaux: soutenir le travail du FNUF et de ses pays membres et favoriser une plus grande coopération et coordination sur les forêts. Récemment, il a fait des propositions pour relier les objectifs et indicateurs forestiers aux ODD, qui sont les objectifs de développement d'après 2015, à travers entre autres l'élaboration sur la base des objectifs et indicateurs existante des instruments forestiers internationaux. Tous les membres du PCF sont tenus d'envoyer leur contribution au Secrétariat du FNUF. Le PCF est censé être le principal bras technique de mise en œuvre du FNUF et fournit également une plateforme pour la coordination et la cohérence des politiques forestières internationales. Ceci est la raison pour laquelle les secrétariats des AME font partie du PCF.

ADHÉSION

Dans la considération future des organisations membres du Partenariat de Collaboration sur les Forêts, des informations sur l'emplacement du siège, l'année de création, l'année d'entrée en vigueur (principalement pour les conventions et autres accords), les objectifs et / ou des mandats, les modes opératoires, y compris les procédures des réunions et toute autre information pertinente à leurs membres sont présentées ci-dessous. La liste est fournie par ordre alphabétique

Centre pour la Recherche Forestière Internationale

Le Centre pour la Recherche Forestière

Internationale (CIFOR) est une organisation de recherche forestière internationale qui mène des recherches sur l'utilisation et la gestion des forêts dans les pays les moins développés. La recherche et les analyse des experts du CIFOR aident les décideurs et les praticiens à orienter la politique, à améliorer la gestion des forêts tropicales et répondre aux besoins des personnes qui dépendent des forêts pour leur subsistance. L'approche multidisciplinaire du CIFOR considère les facteurs sous-jacents de la déforestation et de la dégradation, qui se trouvent souvent en dehors du secteur forestier, y compris: les forces telles que l'agriculture, le développement des infrastructures, les politiques de commerce et d'investissement et de l'application des lois.

Bien que beaucoup lient la création du CIFOR au Sommet de la Terre de 1992, car ayant vu sa naissance l'année suivante, les discussions qui ont conduit à la fondation d CIFOR pré-datent de plusieurs années le Sommet de la Terre. En 1991, le CGIAR a mandaté le Centre Australien pour la Recherche Agricole Internationale (ACIAR) comme agence d'exécution chargée d'établir le CIFOR et d'installer un conseil d'administration. L'accord portant création du CIFOR a été signé par l'Australie, la Suède, la Suisse et les Etats-Unis. L'accord a été déposé auprès de l'Organisation des Nations Unies et l'identité juridique du CIFOR en tant qu'organisation internationale a été consolidée avec un accord du pays hôte entre le nouveau conseil d'administration et le gouvernement de l'Indonésie en Mai 1993.

Le CIFOR a son siège à Bogor, en Indonésie. Il dispose de trois bureaux régionaux: au Burkina Faso (Afrique de l'Ouest), au Cameroun (Afrique centrale) et au Kenya (Afrique de l'Est et du Sud). Il possède des bureaux de projet en Ethiopie et en Zambie (Afrique), au Vietnam et au Laos (Asie), et au Brésil

et au Pérou (Amérique latine). Le CIFOR est l'un des 15 centres au sein du Groupe Consultatif sur la Recherche Agricole Internationale (CGIAR).

Il est un membre du Consortium du CGIAR et dirige le programme de recherche du CGIAR sur les forêts, les arbres et l'agroforesterie. Le Centre travaille à travers des partenariats de recherche comme un «centre sans barrière», une approche globale, interdisciplinaire pour résoudre les problèmes généraux ou étendus liés aux forêts dans le but de contribuer au bien-être durable des populations des pays en développement, en particulier dans les tropiques.

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) est une institution spécialisée des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Sa mise en place a démarré avec quarante-quatre gouvernements, réunis à Hot Springs, en Virginie, aux États-Unis, qui se sont engagés à fonder une organisation permanente pour l'alimentation et l'agriculture en 1943. En 1945, lors de la première session de la Conférence de la FAO, à Québec, Canada, la FAO a été officiellement créée en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies. Elle a son siège à Rome en Italie. Les 3 objectifs principaux de la FAO sont: a) contribuer à éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition; b) éliminer la pauvreté et favoriser le progrès économique et social pour tous; et c) gérer et utiliser durablement les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques au pour les besoins des générations actuelles et futures. Ses objectifs stratégiques sont: contribuer à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition; rendre l'agriculture, la foresterie et la pêche plus productives et plus durables; réduire la pauvreté rurale; œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et

efficaces; et améliorer la résilience des moyens de subsistance aux catastrophes. Elle aide les pays en développement et pays à économie en transition à moderniser et à améliorer leur agriculture, foresterie et leur pêche. Le département des forêts défend une large vision de la gestion durable des forêts par le biais des conseils stratégiques, des évaluations des forêts et des appuis techniques aux gouvernements, tout en favorisant les partenariats avec la société civile et l'industrie dans la mise en œuvre des programmes forestiers nationaux.

Organisation Internationale des Bois Tropicaux

L'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) a été créée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies en 1986 au milieu d'une préoccupation croissante dans le monde entier pour le sort des forêts tropicales. Alors que presque tout le monde a été alarmé par le taux de déforestation se produisant dans de nombreux pays tropicaux, il y avait aussi une entente réelle que le commerce des bois tropicaux a été l'une des clés du développement économique dans les mêmes pays. Le rapprochement de ces deux phénomènes apparemment disparates est l'histoire de l'OIBT.

Les origines de l'OIBT remontent à 1976, lorsque la longue série de négociations qui a conduit au premier Accord International sur les Bois Tropicaux (AIBT) a débuté à la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) dans le cadre du programme de cette organisation pour les marchandises. Le résultat final de ces négociations a été l'AIBT en 1983, qui régit les travaux de l'Organisation jusqu'au 31 Décembre 1996, quand il a été remplacé par l'AIBT en 1994. Les négociations pour un successeur à cet accord ont été conclues en 2006, encore une fois sous les auspices de la CNUCED. L'AIBT de 2006 est entré en vigueur le 7 Décembre 2011. Les créateurs de l'accord croyaient

qu'un commerce florissant des bois tropicaux, s'il reposait sur une ressource forestière bien gérée, pourrait être une clé du développement durable, en fournissant de précieuses devises étrangères et de l'emploi tout en protégeant les forêts naturelles contre la destruction, la dégradation et la réduction. L'AIBT qui a finalement été mis en service n'avait pas d'accord sur les produits conventionnels de base. C'était, en réalité, beaucoup plus un accord pour la conservation et le développement des forêts que pour le commerce. En effet, il a précédé les préoccupations présentées dans le rapport de Brundtland de 1987 et au Sommet de la Terre en 1992. Ses composantes commerciales étaient en elles-mêmes ses instruments pour la conservation de la forêt tropicale.

L'organe directeur de l'OIBT est le Conseil international des bois tropicaux, qui est composé de tous les membres de l'Organisation. L'OIBT compte deux catégories de membres: les producteurs et les consommateurs. Les contributions annuelles et votes sont répartis à part égale entre ces deux groupes, qui sont appelés caucus. Au sein de chaque caucus, les cotisations et les votes des membres individuels sont calculés sur la base du commerce des bois tropicaux et, dans le cas des producteurs, aussi en tenant compte de l'étendue des forêts tropicales dans le pays. Son siège se trouve à Yokohama, au Japon. L'Organisation a également des bureaux régionaux en Amérique latine et en Afrique pour aider au suivi de projet et autres fonctions. Elle promeut la conservation et la gestion durable, l'utilisation et le commerce des ressources forestières tropicales. Elle élabore des politiques convenues au niveau international et aide les pays tropicaux membres à adapter ces politiques aux conditions locales et à les mettre en œuvre dans le domaine grâce à des projets. Jusqu'en 2009, elle avait soutenu plus de 900 projets et activités avec un financement de 330 millions USD.

Union Internationale pour la Conservation de la Nature

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est un réseau de conservation des Etats, des organismes gouvernementaux, des organisations non-gouvernementales, des scientifiques et des experts. Le réseau a été créé en octobre 1948 à Fontainebleau, en France et son siège est situé à Gland, en Suisse. La mission de l'UICN est d'influencer, d'encourager et d'aider les sociétés à travers le monde à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et de veiller à ce que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable. L'UICN est impliquée dans l'analyse de données, la recherche, les projets de terrain, le plaidoyer, le lobbying et l'éducation. Initialement, ses opérations étaient presque exclusivement fondées sur l'écologie de la conservation. Au cours des dernières décennies, l'organisation a élargi son champ d'application et intègre désormais dans ses activités des aspects tels que l'égalité des sexes, la lutte contre la pauvreté et les entreprises durables.

L'UICN a un statut d'observateur et de consultant auprès des Nations Unies, et joue un rôle dans la mise en œuvre de plusieurs conventions internationales sur la conservation de la nature et de la biodiversité. Il est surtout connu du grand public pour la compilation et la publication de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées, qui évalue l'état de conservation des espèces dans le monde entier. Contrairement à d'autres ONG internationales de conservation, l'UICN ne vise pas directement à mobiliser le public en faveur de la conservation. Elle vise à influencer les actions des gouvernements et des entreprises en fournissant des conseils basés sur la science, ainsi que par le lobbying et les partenariats. La dernière initiative de l'UICN, lancée lors du Congrès mondial des parcs à Sydney (2014), est la liste verte des zones protégées. La Liste verte

des aires protégées offrira un système de notation pour les réserves et les parcs et reconnaîtra ceux qui se mettent à un niveau élevé du standard pour la gestion des aires protégées. L'objectif du programme de conservation des forêts de l'UICN est d'améliorer et d'optimiser la contribution des forêts et arbres à la réduction de la pauvreté rurale, à la conservation équitable et durable de la biodiversité et la fourniture durable des biens et services liés à la forêt.

Union Internationale des Instituts de Recherches Forestières

L'Union Internationale des Instituts de Recherches Forestières (IUFRO) est un réseau international non gouvernemental et à but non lucratif de scientifiques forestiers. L'IUFRO a été fondée en tant qu'«Union Internationale des Stations d'Expérimentation Forestières» en 1892 par trois membres: l'Association des stations expérimentales forestières allemandes, et les stations expérimentales de l'Autriche et de la Suisse. Après la première guerre mondiale, le nombre de membres a considérablement augmenté avec les universités, les centres d'éducation forestière et d'autres institutions forestières non seulement d'Europe, mais aussi d'autres continents qui ont rejoint le réseau. La seconde guerre mondiale a interrompu les activités de l'Union. Jusqu'aux années 1970, l'IUFRO a grandi rapidement avec la plupart des nouveaux membres en provenance des pays en développement. A partir des années 1980, l'IUFRO a de plus en plus traité des problèmes sociaux, économiques et écologiques d'importance mondiale liés aux forêts. En 2000, l'IUFRO a été remplacé par «l'Union Internationale des Instituts de Recherches Forestières». Plus récemment, cette organisation a déclaré que les forêts subissent des stress de plus en plus prononcés en raison du changement climatique. Les forêts pourraient libérer de grandes quantités de carbone si les températures augmentent de 2,5°C (4,5F) au-dessus des niveaux pré-industriels. Compilé par 35 éminents scientifiques de la foresterie, le rapport fournit ce

qui est décrit comme la première évaluation globale de la capacité des forêts à s'adapter au changement climatique. Le siège se trouve à Vienne, en Autriche. Elle favorise la coopération mondiale en matière de recherche sur les forêts et améliore la compréhension des aspects écologiques, économiques et sociaux des forêts et arbres. Elle diffuse des connaissances scientifiques aux acteurs et décideurs et contribue à la politique forestière et à la gestion souterraine des forêts.

Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique

Le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique (Secrétariat de la CDB) situé à Montréal, au Canada, soutient la mise en œuvre de la convention qui a été signée en Juin 1992 et entrée en vigueur le 29 Décembre 1993. La Convention a trois objectifs: la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composantes et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. La CDB aborde directement les questions forestières par le biais de son programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts, avec l'approche de l'écosystème comme principal cadre d'action, et à travers ses autres programmes thématiques de travail et les travaux sur les questions transversales, y compris sur les savoirs traditionnels et les aires protégées. À l'exception d'un pays, tous les Etats membres de l'ONU ont ratifié la convention.

Secrétariat du Fonds pour l'Environnement Mondial

Le Secrétariat du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) a été créé en 1991 et est basé à Washington, aux États-Unis. Il accorde des subventions aux pays en développement pour des projets et des programmes qui profitent à l'environnement mondial et la promotion des moyens de subsistance durables dans les communautés

locales. Le FEM sert de mécanisme financier pour les conventions suivantes: la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC); la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD); la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) et la Convention de Minamata sur le mercure. En tant que mécanisme financier pour les trois conventions environnementales portant sur les forêts (la CCNUCC, la CDB et l'UNCCD), le FEM a financé des activités dans le domaine de la gestion durable des forêts depuis sa création. Parmi les six domaines d'intervention du FEM, la biodiversité, le changement climatique et la dégradation des terres sont particulièrement liées aux forêts.

Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification

Le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD) est basé à Bonn, en Allemagne. La convention a été rédigée le 17 Juin 1994, signée en Octobre 1994 et est entrée en vigueur le 26 Décembre 1996. Il travaille avec les pays membres à mettre en œuvre la Convention. Cette convention est le seul cadre international juridiquement contraignant mis en place pour traiter de la désertification et se fonde sur les principes de la participation, du partenariat et de la décentralisation. La Convention met l'accent sur l'amélioration de la productivité des terres, la réhabilitation des terres, la conservation et la gestion durable des ressources en terres et en eau. La composition actuelle de la convention est de 195 membres avec le Canada qui en 2013 a décidé de se retirer, le premier pays à le faire.

Forum des Nations Unies sur les Forêts

Le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF) est basé à New York aux États-Unis. En Octobre 2000, le Conseil économique et Social

des Nations Unies (ECOSOC), dans sa résolution 2000/35 a créé le Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF), un organe subsidiaire ayant pour principal objectif de promouvoir «la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts et de renforcer à long terme l'engagement politique à cette fin». Il est basé sur la Déclaration de Rio, les principes forestiers, le chapitre 11 de l'Agenda 21 et le résultat des processus GIF / FIF et autres pierres angulaires de la politique forestière internationale.

Le Forum a l'adhésion universelle, et se compose de tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Il apporte son soutien au dialogue politique international sur la gestion durable des forêts. Le Secrétariat travaille avec un large éventail d'organisations internationales et parties prenantes pour faciliter la coopération et la coordination sur les questions forestières mondiales. Il sert de point focal pour toutes les questions liées à la forêt pour le Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) et sert de secrétariat pour le Partenariat de Collaboration sur les Forêts (PCF). Après d'intenses négociations, la septième session du Forum a adopté le 28 Avril 2007, le Landmark, instrument juridiquement non contraignant sur tous les types de forêts. L'instrument est considéré comme une étape importante, car c'est la première fois que les États membres ont convenu d'un instrument international pour la gestion durable des forêts. L'instrument devrait avoir un impact majeur sur la coopération internationale et l'action nationale visant à réduire la déforestation, à prévenir la dégradation des forêts, à promouvoir les moyens de subsistance durables et à réduire la pauvreté pour tous les peuples tributaires des forêts. La NLBI a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies du 17 Décembre de 2007.

Afin d'atteindre son principal objectif, les principales fonctions suivantes ont été identifiées pour le FNUF:

- faciliter l'application des accords forestiers et favoriser une compréhension commune de la gestion durable des forêts;
- promouvoir le développement continu des politiques et du dialogue entre les gouvernements, les organisations internationales, y compris les principaux groupes comme identifiés dans l'Agenda 21, ainsi que traiter les questions forestières et les zones de préoccupation émergentes, de manière holistique, globale et intégrée;
- renforcer la coopération ainsi que la coordination de politique et des programmes sur les questions forestières;
- encourager la coopération internationale;
- surveiller, évaluer et rapporter sur les progrès des fonctions et objectifs ci-dessus;
- renforcer l'engagement politique à la gestion, à la conservation et au développement durable de tous les types de forêts;
- renforcer la contribution des forêts à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement convenus au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le Développement, maintenant les objectifs de développement durable, et à la mise en œuvre de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable, en tenant compte du Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement;
- encourager et aider les pays, y compris ceux ayant un faible couvert forestier, à développer et mettre en œuvre des stratégies de conservation et de réhabilitation des forêts, à augmenter la superficie des forêts sous gestion durable et à réduire la dégradation des forêts et la perte de la couverture forestière afin de maintenir et d'améliorer leurs ressources forestières en vue de renforcer les avantages des forêts pour répondre aux besoins actuels et futurs, en particulier de ceux des peuples autochtones et des communautés locales dont les moyens de subsistance dépendent des forêts; et
- renforcer l'interaction entre le Forum des Nations Unies sur les Forêts et les mécanismes forestiers pertinents régionaux et sous-régionaux, les institutions et les instruments, les organisations et les processus, avec la participation des principaux groupes identifiés dans l'Agenda 21 et les acteurs concernés afin de faciliter la coopération renforcée et la mise en œuvre efficace de la gestion durable des forêts, ainsi qu'à contribuer aux travaux du Forum.

Les processus GIF / FIF ont produit un ensemble de plus de 270 propositions d'action en matière de gestion durable des forêts, collectivement appelées les propositions du GIF / FIF. Ces propositions sont à la base du programme de travail pluriannuel du FNUF et du Plan d'action, des différents thèmes abordés lors des sessions annuelles du FNUF. Les initiatives des pays et de l'Organisation contribuent également au développement des thèmes du FNUF. Les dialogues multipartites font partie intégrante de l'ordre du jour des sessions du FNUF, permettant aux principaux acteurs de contribuer à la politique forestière du forum. Le FNUF est dirigé par un bureau et un secrétariat compact qui sert également de secrétariat du Partenariat de Collaboration sur les Forêts.

En 2006, lors de sa sixième session, le Forum a

adopté quatre objectifs mondiaux partagés sur les forêts, fournissant des orientations claires sur les travaux futurs de l'accord international sur les forêts.

Les quatre objectifs mondiaux cherchent à :

- inverser la perte de la couverture forestière dans le monde entier grâce à une gestion durable des forêts (GDF) incluant la protection, la restauration, le boisement et le reboisement, et redoubler les efforts pour prévenir la dégradation des forêts;
- améliorer les avantages économiques, sociaux et environnementaux des forêts, y compris l'amélioration des moyens de subsistance des populations tributaires des forêts;
- accroître significativement la superficie des forêts durablement gérées, y compris les forêts protégées; et augmenter la proportion de produits forestiers provenant des forêts durablement gérées; et
- inverser le déclin de l'aide publique au développement pour la gestion durable des forêts et mobiliser de façon significativement accrue de nouvelles et additionnelles ressources financières de toutes les sources pour la mise en œuvre de la GDF.

Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a été signée le 9 mai 1992 à New York et est entrée en vigueur le 21 Mars 1994. L'Accord de Paris sur les changements climatiques a été adopté récemment. Son siège est basé à Bonn, en Allemagne. Elle constitue la base d'une action internationale concertée pour atténuer les changements climatiques et l'adaptation à ses

impacts. Le Secrétariat de la CCNUCC soutient toutes les institutions impliquées dans le processus de changement climatique, en particulier la Conférence des Parties. Entre autres choses, le secrétariat est responsable de la publication, de la compilation et de l'examen technique des inventaires annuels de gaz à effet de serre par les parties du Protocole de Kyoto Annexe I, y compris dans le secteur de l'utilisation des terres, de changement d'affectation des terres et de la foresterie, et l'examen des approches politiques et des incitations positives pour la réduction des émissions résultant de la déforestation dans les pays en développement.

Programme des Nations Unies pour le Développement

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a été créé en 1965 et est basé à New York aux États-Unis. Il est le réseau mondial de développement de l'ONU, une organisation plaidant pour le changement et reliant des pays aux connaissances, expériences et ressources pour aider les gens à bâtir une vie meilleure. Il fournit l'expertise, des conseils, la formation et des subventions aux pays en développement, avec un accent accru sur l'assistance aux pays les moins avancés. Le statut du PNUD est celui d'un conseil d'administration au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'Administrateur du PNUD est la troisième plus haute autorité des Nations Unies après le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint des Nations Unies. Pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et maintenant des Objectifs de Développement Durable (ODD) et encourager le développement mondial, le PNUD met l'accent sur la réduction de la pauvreté, le VIH / SIDA, la gouvernance démocratique, l'énergie et l'environnement, le développement social et la prévention des crises et le redressement. Le PNUD encourage également la protection des droits de l'homme et l'autonomisation des femmes dans tous ses programmes. Le Bureau du Rapport sur le

développement humain du PNUD publie également un rapport annuel sur le développement humain (depuis 1990) pour mesurer et analyser les progrès de développement. En plus d'un rapport mondial, le PNUD publie des rapports régionaux, nationaux et locaux de développement humain. Le PNUD est

entièrement financé par des contributions volontaires des pays membres. L'organisation a des bureaux de pays dans 177 pays, où elle travaille avec les gouvernements locaux sur leurs propres solutions pour répondre aux défis nationaux et de développement et pour développer les capacités locales. Le PNUD travaille en outre au niveau international pour aider les pays à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et maintenant les Objectifs de Développement Durable (ODD). Il opère à la base dans 166 pays. Le PNUD est une agence d'exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial.

Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a été créé en 1972 et est basé à Nairobi, au Kenya. Il est la voix de l'environnement dans le système des Nations Unies et agit comme un catalyseur, défenseur, éducateur et facilitateur pour promouvoir l'utilisation rationnelle et le développement durable de l'environnement mondial. Le PNUE est la principale autorité mondiale de l'environnement qui définit l'agenda environnemental mondial qui favorise la mise en œuvre cohérente de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies et qui sert d'autorité de défense de l'environnement mondial. La mission du PNUE est de fournir un leadership et d'encourager la coopération pour protéger l'environnement en inspirant, en informant et en permettant aux nations et aux peuples d'améliorer leur qualité de vie sans compromettre celle des générations futures.

Le travail du PNUE englobe les éléments suivants:

l'évaluation des conditions et des tendances environnementales mondiales, régionales et nationales;

- le développement des instruments environnementaux nationaux et internationaux;
- le renforcement des institutions pour la gestion rationnelle de l'environnement.
- les initiatives clés du PNUE pour soutenir une transformation de la gestion et de l'utilisation des forêts comprennent le Programme ONU-REDD, qui est l'initiative de collaboration des Nations Unies sur la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des Forêts (REDD) dans les pays en développement; le Global Forest Watch 2.0 (GFW 2.0), un système d'alerte en temps quasi-réel interactif qui peut aider les gouvernements, le secteur privé, les ONG et les communautés à améliorer la gestion des ressources forestières. Une fois pleinement opérationnel, il est prévu que le GFW 2.0 puisse être utilisé pour diriger l'action;
- aux points chauds de déforestation et alerter sur les violations de critères contractuels;
- à l'évaluation des ressources forestières et la comptabilité qui vise à analyser la pleine contribution des services des écosystèmes forestiers aux économies nationales; et
- le Partenariat pour le Projet sur la survie des grands singes (GRASP), un partenariat novateur et ambitieux composé de grands états de l'aire de répartition, face à un défi immédiat qui vise à réduire les menaces qui pèsent sur les mêmes écosystèmes riches

en biodiversité qui partagent les forêts avec les grands singes.

Le PNUE est un organisme d'exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial.

Centre Mondial pour l'Agroforesterie également appelé Centre International pour la Recherche en Agroforesterie

Le Centre Mondial pour l'Agroforesterie, également appelé Centre International pour la Recherche en Agroforesterie (ICRAF) a été créé en 1978 et est basé à Nairobi, au Kenya. Il est une organisation autonome, à but non lucratif dont le but est d'aider à atténuer la déforestation tropicale, l'épuisement des terres et la pauvreté rurale grâce à des systèmes agroforestiers améliorés. Les objectifs de l'ICRAF se concentrent sur la conduite de recherche stratégique et appliquée en partenariat avec les institutions nationales, et visent à développer des technologies agroforestières appropriées pour une utilisation plus durable et plus productive des terres. Le Centre vise à renforcer les capacités nationales pour mener des recherches en agroforesterie en encourageant la collaboration interinstitutionnelle et la promotion de la diffusion de l'information par le biais des activités de formation, d'éducation, de documentation et de communication.

Il est la principale institution de recherche au monde sur les divers rôles que jouent les arbres dans les paysages agricoles et les moyens de subsistance

en milieu rural. Dans le cadre de son travail pour apporter des solutions basées sur les arbres portant sur la pauvreté et les problèmes environnementaux, les chercheurs du Centre, travaillant en étroite collaboration avec les partenaires nationaux, ont développé de nouvelles technologies, des outils et des recommandations politiques pour accroître la sécurité alimentaire et la santé des écosystèmes.

L'ICRAF est dirigé par un conseil d'administration, qui a une représentation équitable des pays développés et en développement. Depuis Mai 1991, l'ICRAF est devenu un membre à part entière du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR).

Banque Mondiale

La Banque Mondiale a été créée lors de la Conférence de Bretton Woods en 1944, ainsi que trois autres institutions, y compris le Fonds Monétaire International (FMI). La Banque Mondiale et le FMI sont tous deux basés à Washington D.C. et travaillent en étroite collaboration l'un avec l'autre. La mission de la Banque mondiale est de réduire la pauvreté mondiale et d'améliorer le niveau de vie. Sa stratégie forestière repose sur trois piliers aussi importants et interdépendants: l'exploitation du potentiel des forêts pour réduire la pauvreté, l'intégration des forêts dans le développement économique durable et la protection des valeurs forestières mondiales. La Banque mondiale est une agence d'exécution du Fonds pour l'Environnement Mondial.

CHAPITRE 5

OBSERVATIONS FINALES

Il y a certains problèmes qui ne doivent pas être noyés lors de l'examen des préparations des pays à la participation aux réunions régionales et internationales de négociation. Ils sont considérés comme les piliers des négociations internationales. Des questions telles que la sélection et la participation des délégations, la considération et l'articulation des positions, le financement des participants sont de la responsabilité immédiate des pays participants. Les pays participants ont l'obligation de se préparer pour leur participation à ces réunions et peuvent demander de l'aide, spécialement pour les frais de voyages et de subsistance de leurs délégations. Tout cela nécessite des préparatifs préalables dont les gouvernements doivent s'assurer de la réalisation.

Pour les délégations, ils ne doivent pas perdre de vue qu'ils sont les ambassadeurs de leur pays. Cela signifie que leur présence à ces réunions exige un certain état d'esprit qui doit refléter le corps et l'esprit de leurs pays. Avec cela à l'esprit, les délégations devront s'appliquer à être ponctuel aux horaires et lieux de réunion afin de contribuer efficacement aux discussions, montrer le sérieux dans les négociations et repartir avec des résultats gagnant-gagnant. L'absentéisme et autres actes qui dépeignent le désintérêt dans les processus et réunion de négociation, le manque de discipline et le refus de suivre les règles de procédure doivent être évités.

REMERCIEMENTS

Nous apprécions l'aide financière fournie par le gouvernement suédois par le biais de l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (ASDI) pour la mise en œuvre d'un projet AFF intitulé «Renforcer la gestion durable des forêts en Afrique», qui a généré une grande partie des informations qui ont servi de base à la rédaction de ce module de formation. AFF est également redevable à l'agence suisse de développement et de la coopération (DDC) pour son soutien à un autre projet AFF sur «Les forêts africaines, les hommes et le changement climatique», qui a également contribué à la rédaction de ce document.

RÉFÉRENCES

- Bombay, P. 2001.** The role of environmental NGOs in international environmental conferences and agreements: some important features (10/7 E.E.L.R., 228-231.
- Breslin, J.W. and Rubin J.Z. (eds.) 1991.** Negotiation Theory and Practice. (PON Books)
- Carraro, C. (ed.), 1997.** International Environmental Negotiations: Strategic Policy Issues, (Edward Elgar).
- Chasek P. S. 2001** NGOs and state capacity in international environmental negotiations: the experience of the Earth Negotiations Bulletin 10/2 R.E.C.I.E.L., 168-176.
- Faure, G.O. (ed.), 2003.** How People Negotiate: Resolving Disputes in Different Cultures. Kluwer Academic Publishers, printed in the Netherlands.
- Fisher, R., Patton., B.M. and Ury, W.L. 1981.** Getting to Yes: Negotiating agreement without giving in. (Penguin)
- Georgetti, C. 1999.** From Rio to Kyoto, A Study of the Involvement of Non- Governmental Organizations in the Negotiations on Climate Change (7 New York University Environmental Law Journal, 201.
- Gupta, J. 1997.**The Climate Change Convention and Developing Countries – From Conflict to consensus? (Kluwer Academic Publishers, Dordrecht).
- Gupta, J., North-south** aspects of the climate change issue: towards a constructive negotiating package for developing countries (1999) 8/2 R.E.C.I.E.L., 198-208.
- Gupta, J.2000.** North South Aspects of the Climate Change Issue: Towards a Negotiating Theory and Strategy for Developing Countries, 3/2 International Journal of Sustainable Development, 115–135.
- Gupta, J. 2000.**“On Behalf of My Delegation,...”: A Survival Guide for Developing Country Climate Negotiators (CSDA/IISD).Online: <http://www.cckn.net/www/completeindex.html>
- Gupta, J. and Grijp, N.V.D. 1999,** Leadership in the Climate Change Regime: The European Union in the Looking Glass, International Journal of Sustainable Development, Vol.2, No. 2, pp. 303-322.
- ITTO Tropical Forest Update 23/9.** Linking conservation and livelihood.
- Kimura, H., Zartman, I.W. and Berton, P. (eds.), 1999.** International Negotiation: Actors, Structure/ Process, Values (Palgrave MacMillan).
- Kremenyuk, V. A. (ed.) 2002.** International Negotiation: Analysis, Approaches, Issues, (Jossey-Bass)
- Lewicki, R. J. M., Saunders, D. M. and Minton, J.W. 2001.** Essentials of Negotiation, 2nd edition. (McGraw- Hill Irwin)
- Markku S.. 2014.** Linking Forest Targets and Indicators to Sustainable Development Goals. Integrating forests with SDGs, OWG of the UNGA, February 3, 2014.
- Mautner-Markhof, F. (ed.) 1989.** Processes of international negotiations (Westview Press)
- Mintzer, I. M. and Leonard J. A. (eds.), 1994.** Negotiating Climate Change. The Inside Story of the Rio Convention (Cambridge University Press).
- Richards, M. 2000.** A Review of the Effectiveness of Developing Country Participation in the Climate Change Convention Negotiations, Working Paper, Overseas Development Institute.

- Saner, R.2000** The Expert Negotiator (Kluwer Academic Publishers, printed in the Netherlands)
- Sjostedt, G. (ed.), 1992.** International Environmental Negotiation (Sage)
- Spector, B.I. and Zartman, I.W. (eds.) 2003.** Getting It Done: Post-Agreement Negotiations and International Regimes (UN Institute of Peace Press).
- Susskind, L. and Moomaw, W. (eds.), 1999.** New Directions in International Environmental Negotiation (Pon Books).
- Susskind, L. and Moomaw, W. (eds.) 1999.** New Directions in International Environmental Negotiation (programme on negotiation at Harvard Law,)
- Timoshenko A. 2003.** Environmental Negotiator Handbook (Kluwer Law International)
- Tolba, M. K. and Rummel-Bulska, I. 1998** Global Environmental Diplomacy: Negotiating Environment Agreements for the World, 1973- 1992 (MIT Press)
- UNEP, (2006).** Manual on Compliance with and Enforcement of MEAs http://www.unep.org/dec/docs/UNEP_Manual.pdf
- UNEP and Foundation for International Environmental Law and Development (FIELD). 2000.** Guide to Negotiators of Multi-lateral Environmental Agreements. ISBN 978-92-807-2807-1
- United Nations Framework Convention on Climate Change, A Guide to the Climate Change Process**
- UNFF. 2007.** International Forest Policy – the instruments, agreements and processes that shape it. Department of Economic and Social Affairs, United Nations Forum on Forests (UNFF) Secretariat. June 2007.
- Winham, G.R. and Kizer, K.L. (eds.), 1993.** The Uruguay Round Midterm Review 1988-1989: a case study of Multilateral Trade Negotiations (Foreign Policy Institute, School of Advanced International Studies, the John Hopkins University,)
- Wagner L.1999.** 'Negotiations in the UN Commission on Sustainable Development' 7/2 International Negotiation, Journal of Theory and Practice, 147– 158.
- Yamin, F. and Depledge, J. 2004.** 'The International Climate Change Regime: A Guide to Rules, Institutions and Procedures' (Cambridge University Press).

ANNEXES

ANNEXE A: CONTRIBUTION DES DÉLÉGUÉS AFRICAINS AUX NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES CLÉS

L'étude a révélé que la majorité des répondants n'ont pas participé aux négociations internationales et désirent y participer. Cependant, ils n'ont pas été en mesure de le faire en raison d'un certain nombre de raisons, y compris le financement, les processus de sélection et la bureaucratie. Ceux qui ont participé au moins à une ou plusieurs réunions du FNUF, de l'UNCCD, de CCNUCC et de la CNUDB avant l'ont fait en raison de leurs positions dans les organisations qu'ils représentent et les relations qu'ils ont préalablement établies avec les comités d'organisation et des sources de financement de la réunion. Il est évident que certains impacts ont été faits lors de ces réunions et, dans certains cas, ceux-ci étaient par leurs propres efforts.

Par exemple, un répondant a fait remarquer ce qui suit: Comme point focal de la FAO, il contribue à l'appui technique pour le suivi de l'accord mondial sur la foresterie suivi à la CNUED; aux négociations avec les pays en développement individuels pour financer et coopérer plus avec le CIFOR; à la coopération ACP-UE; aux négociations pour le financement de la FAO; relayer les négociations des pays du PDDAA du NEPAD. Un autre a également laissé entendre qu'il a participé aux réunions du Groupe d'experts ad hoc du FNUF pour aider à développer l'ordre du jour et la clarté du Forum.

ANNEXE B: POTENTIELS ET EXIGENCES DES MÉCANISMES DURABLES POUR L'ENGAGEMENT EFFICACE DES AFRICAINS DANS LES PROCESSUS/NÉGOCIATIONS FORESTIERS INTERNATIONAUX

Un certain nombre de domaines d'activité qui ont un potentiel pour l'engagement des négociateurs forestiers africains dans les processus forestiers internationaux ont été identifiés à savoir: le financement des forêts, les budgets et les règles de procédure de gestion financière, les futurs accords internationaux sur les forêts (AIF), l'action concertée à long terme (AWG- LCA), le financement d'adaptation, la technologie d'adaptation, les initiatives de partenariat conjoint par exemple le Oxford Committee for Famine Relief (OXFAM). La formation dans ces domaines peut offrir des possibilités afin de décrire les exigences de mécanismes durables qui peuvent améliorer les capacités de négociation. L'AIF a été particulièrement évoqué par un répondant parce qu'il aura une influence sur la manière dont les pays et le secteur forestier se rapporteront à l'avenir et influencera la politique de développement.

Sur la base de ce qui précède, les recommandations suivantes ont été proposées.

- L'Afrique doit se mettre devant la scène et accroître sa visibilité pour être sur de meilleures bases pour la planification et l'exécution. Par-dessus tout, les Africains devraient progressivement être bénéficiaires de fonds internationaux, mais jouer un rôle proactif dans la contribution des fonds aux forums internationaux.
- L'Afrique doit avoir un groupe restreint de négociateurs pour diriger le continent dans les négociations. Dans le budget, on négocie normalement pour son propre compte sans aucun soutien d'un autre pays africain. Chaque fois qu'ils quittent les services gouvernementaux, l'Afrique n'aura pas

d'autres négociateurs vu qu'aucun autre plan pour développer les capacités à cet égard n'ait été examiné.

- Il est important pour l'Afrique d'être sélective, dans la mesure où elle devrait se concentrer sur ce dont elle a la capacité d'assurer le suivi.
- Le processus de négociation est très intense et institutionnalisé, pourtant ses gains progressifs sont trop lents pour convaincre les organisations dont les fonds sont basés sur des projets. Le processus nécessite une spécialisation dans ce domaine ainsi que la capacité à participer aux réunions des autres processus au cours de l'année suivant la Conférence des Parties (COP) de sorte que la participation à la COP ne vienne pas seulement à la fin d'un processus. La plupart des organisations au niveau national considéreraient un tel engagement trop exagéré et perturbateur des processus nationaux «tangibles».
- L'immersion adéquate dans le sujet et les questions relatives à l'objet de la négociation, la continuité et la pertinence des entrées devrait être renforcée.
- La représentation constante est un aspect clé pour un engagement soutenu.
- Le renforcement de la capacité humaine, de la disponibilité des plates- formes avec des directives claires sur les principaux résultats et de solides compétences en communication sont essentiels.

ANNEXE C: DÉFIS DES DÉLÉGUÉS AFRICAINS AUX NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

Les éléments suivants ont été identifiés comme les défis des délégations africaines pour influencer efficacement la politique dans les négociations mondiales:

- le manque de ressources pour faire assez de recherche, la garantie des coûts encourus et la faible puissance insuffisante humaine;
- l'incohérence entre les personnalités qui composent les délégations nationales en raison du changement fréquent des négociateurs;
- le financement inadéquat pour la participation;
- le manque de financement durable pour fournir une représentation cohérente;
- le manque d'accès à temps aux éléments de l'ordre du jour;
- la pauvre préparation (dans le pays) en termes de positions des pays sur des questions clés qui affectent le pays concerné et l'Afrique en général;
- le manque d'orientation par les ministères de tutelle menant aux négociateurs mal briefés;
- l'inadéquate préparation aux négociations en termes de lecture des documents requis;
- les difficultés et les influences linguistiques dans la communication, la capacité de l'équipe à articuler les questions qui pourraient affecter l'accord, la compréhension critique des questions que le bénéficiaire au niveau inférieur juge importante. Prendre des positions qui ne compromettent pas l'appui des partenaires de développement bilatéraux (par exemple le pouvoir politique effectif pour museler la gestion responsable des forêts, la corruption parmi les décideurs au sommet, etc.);
- le manque d'information sur le sujet de la discussion handicape les négociateurs qui n'arrivent pas à une décision optimale;
- le défi d'aller en négociation avec un point d'intérêt fixe sans une attitude positive à l'égard d'une situation gagnant-gagnant pour toutes les parties concernées;
- l'incapacité à rester concentré pendant toute la période de négociation;
- le faible pouvoir de négociation des négociateurs;
- la divergence de points de vue et des ordres du jour, le manque de connaissances en la matière, et la fixation sur des questions ou des résultats;
- la non-participation de plusieurs délégués africains / nationaux, même lorsqu'ils sont présents (sont des participants occasionnels ou impliqués dans la visite des stands d'exposition et la promotion de leurs projets à des partenaires internationaux);
- l'énorme charge de travail due à des processus intenses et rapides dans les négociations, à l'intensité de la lecture au cours des négociations et le calendrier de la session aléatoire, et le surpeuplement de l'ordre du jour;

- le manque de concentration par les pays - ils veulent couvrir tout le programme, même s'ils manquent de capacité pour assurer le suivi de tout cela;
- les petites délégations faisant rater à l'Afrique certaines négociation clés lorsque plusieurs se déroulent au même moment;
- l'absentéisme, avec les délégués africains souvent plus intéressés par les achats;
- le manque de connaissance des questions émergentes dans le monde;
- le manque de continuité de ceux participant aux négociations car il n'y a pas de forum dans le pays pour partager les résultats des négociations;
- le manque d'engagement de la part des délégués de l'Afrique au cours des négociations, y compris la non- participation;
- les faibles capacités de négociation des délégués; et
- ceux envoyés pour les négociations ne sont pas qualifiés.

ANNEXE D: GAPS DE COMPÉTENCES DE NÉGOCIATION OBSERVÉS CHEZ LES NÉGOCIATEURS AFRICAINS ET LES BESOINS DE FORMATION

- Les gaps de compétences suivantes ont été identifiés:
- le changement fréquent des négociateurs;
 - le manque de connaissance des questions émergentes dans le monde; et la mauvaise information des négociateurs;
 - les faibles capacités de négociation des délégués;
 - les négociateurs non qualifiés; et les mauvaises préparations;
 - le faible pouvoir de négociation des négociateurs;
 - l'incapacité à rester concentré pendant toute la période de négociation;
 - le manque de continuité des négociateurs.



African Forest Forum

Une plateforme pour les acteurs du secteur forestier en Afrique



Pour plus d'information, veuillez contacter:

Le Secrétariat exécutif
African Forest Forum
United Nations Avenue, Gigiri
P. O. Box 30677-00100, Nairobi, Kenya.
Tél: +254 20 722 4000
Fax: +254 20 722 4001
Email: exec.sec@afforum.org;
Website: www.afforum.org

